

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

OBJET :

CLASSE NUMERIQUE

**Renonciation au
conventionnement dans le
cadre du socle numérique
du Plan de relance**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 08/12/2022.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 08/12/2022.

Le Maire,




Pierre METZGER.

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2022/041 du 07 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2022.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Messieurs David ESPECHE, Benoit RATIGNET, André FEUNTEUN ;

Absente : Madame Isabelle DE ARAUJO ;

Excusé : Monsieur Julien LACOUR ;

Procuration : de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

Monsieur le Maire rappelle le dossier déposé le 31 mars 2021, sur la démarche Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires gérée par l'organisme Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il s'agissait d'équiper la classe élémentaire de l'école d'Authezat, d'un tableau numérique et d'équipements annexes. Le coût prévisionnel toutes taxes comprises s'élevait à 5 026,50 euros, une aide de 2 450 euros était à ce titre envisagée dans le cadre du financement « plan de relance ». Le Ministère de l'Éducation Nationale nous informait que par décision du 28 mai, que notre dossier était retenu. Une convention de financement demandée sur le portail dédié « démarches-simplifiées.fr » avait été signée pour la mise en œuvre de ce dossier.

Ce projet qui ne sera pas mené à son terme, doit faire l'objet d'une renonciation, du conventionnement dans le cadre du socle numérique du Plan de relance, de l'accord du financement d'équipement.

Après délibération le conseil municipal acte la renonciation au conventionnement dans le cadre du socle numérique du Plan de relance, pour l'équipement d'une classe numérique (9 voix pour, 2 voix contre et deux abstentions).